

Mars 2021

Le 8 février, Marcel COURTEL nous a quitté à l'aube de ses 88 ans.

JOJO est né à Guilliers le 26 février 1933, et n'a jamais quitté sa commune. Installé comme boucher-charcutier, il a avec son épouse SIMONE ouvert un restaurant « AU RELAIS DU PORHOET » au fil des années, cet établissement s'est agrandi.

Après une reconnaissance locale, c'est une reconnaissance départementale pour ne pas dire régionale qui a couronné ce savoir-faire exceptionnel.

Jojo n'en oublie pas pour autant la vie communale puisque dès 1973 il est élu au sein du conseil, et jusqu'en 2001 il y siège.

De 2001 à 2008 il assume les fonctions de Maire et de Vice-Président à la Communauté de Commune.

JOJO aimait le festif et ne rechignait pas à participer à toutes les manifestations.

Au revoir et un grand Merci.



Hôpital de Ploërmel en danger

- **Accepteriez-vous de perdre la vie** ou simplement avoir des complications de santé par manque de soins proches de votre domicile ?
- **Iriez-vous accoucher à VANNES** qui veut regrouper tous les services ou vous faire opérer alors que ces mêmes soins peuvent vous être prodigués au Centre Hospitalier de Ploërmel ?
NON, bien sûr, il faut pour cela une volonté politique clairement affichée.
- Ne laissons pas les décideurs décider à notre place. A l'instar de Carhaix, **mobilisons-nous pour soutenir notre hôpital**. Il est important de maintenir l'offre de soins actuelle (chirurgie, médecine, spécialités, maternité, urgences) sur notre site de PLOERMEL.
- Ces décideurs ne doivent pas agir pour des questions de gros sous mais pour notre santé. Il faut qu'ils revoient entre autres leur politique de recrutement des spécialistes et leur permettre d'exercer sans contraintes de contrats les obligeant à travailler d'abord à VANNES. Le Centre Hospitalier de Vannes veut tout accaparer (mots pesés) au détriment de nos petits hôpitaux.
Réagissons, réagissez, soutenons, soutenez l'hôpital de Ploërmel. Mobilisons-nous, parlez-en autour de vous.
- Aujourd'hui, nous agissons pour demain pour que les générations futures aient des soins de qualités.

Si nous voulons continuer à rendre visite à nos proches, ne laissons pas la distance s'installer entre nous et nos malades. Si nous voulons ramener des médecins dans nos campagnes, faisons en sorte qu'ils aient des structures à proximité pour les aider. N'acceptons plus toutes ces délocalisations intempestives des services publics.

<https://www.change.org/p/mr-couturier-directeur-du-groupement-hospitalier-de-territoire-pour-le-soutien-et-le-developpement-de-l-hopital-de-ploermel-56>

Lundi : 15h à 17h
en Mairie

Mairie : 02.97.74.40.15
mairieguilliers2@orange.fr

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h à 12h15- 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h à 12h15

1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h à 12h15

Cantine-Garderie :
02.97.74.50.15

Assistante sociale :
02.97.73.22.00 sur RDV

Bibliothèque : 02.97.74.48.32
Mercredi 15h00 à 17h00
Samedi 10h30 à 12h15

Espace Public Numérique :
02.97.22.99.38
- Mardi : 14h00 à 15h30
Atelier d'initiation
- Mardi : 15h30 à 17h00
Accès libres

Déchetterie Les Tertres :
02.97.22.85.80
Lundi et Jeudi :
8h30 à 12h00/13h30 à 18h00
Samedi :
8h30 à 12h30/13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :
02.97.73.20.73

Portage des Repas :
02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :
02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :
02.97.74.40.66

Cabinet médical :
02.97.74.42.96

Cabinet kiné : 02.97.70.69.20

Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15

Pour les urgences : 3237

LA POSTE :
du lundi au samedi
de 9h45 à 12h00
Départ courrier : 12H00

MARCHÉ : tous les mercredis
matins

🌸 Dératisation

Prochaine distribution pour les particuliers le **Mardi 9 Mars de 9h à 12h**, cour de la Mairie. Vous devez vous déplacer en Mairie avec un récipient (exemple : petit seau) pour réceptionner vos sachets. Il n'y aura pas de livraison à domicile, ni de distribution ultérieure.

🌸 Lutte contre les taupes

Les taupes sont des mammifères insectivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles (dégradation du matériel de fauche, altération de la qualité du lait...) et aux espaces verts (dégâts sur le matériel de tonte, impact esthétique...).

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (**F**édération **D**épartementale des **G**roupements de **D**éfense contre les **O**rganismes **N**uisibles) propose des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage, afin d'acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace.

Cette formation est ouverte à tous et dure une demi-journée. Inscrivez-vous dès à présent auprès de la Mairie où des tracts sont disponibles. Pour toute information complémentaire : FDGDON Morbihan 02.97.69.28.70.

🌸 La Tularémie confirmée sur la commune

La **tularémie** vient d'être mise en évidence avec le réseau SAGIR **sur un cadavre de lièvre** frais découvert sur votre commune. Pas de quoi céder à la panique mais une raison supplémentaire pour veiller à la bonne application des règles d'hygiène élémentaires.



La tularémie est une maladie infectieuse très contagieuse, transmissible à l'homme par l'intermédiaire de tiques ou le plus souvent directement par contact avec un animal malade ou mort (principalement le lièvre).



Chez l'homme, elle se développe dans les 3 à 5 jours suivant la contamination, provoquant une forte fièvre avec des douleurs corporelles, des nausées, des maux de tête, des ganglions enflés, etc. Il faut alors rapidement consulter un médecin. Les antibiotiques traitent la tularémie efficacement.

On se contamine en manipulant le cadavre ou en sa proximité, par les mains, avec ou sans plaies (la tularémie a la particularité de traverser la peau), en respirant des poussières ou par projection dans les yeux.

Une fois encore, quelle que soit la maladie, il faut rappeler les règles d'hygiène essentielles et se souvenir qu'une bonne cuisson élimine la majeure partie des risques. Le germe de la tularémie est sensible aux désinfectants usuels et à la chaleur supérieure à 56° C.

Les règles d'hygiène :

- manipuler tout animal suspect avec des gants jetables (ou une protection),
- travailler proprement en évitant d'éclabousser partout,
- se laver régulièrement les mains au savon,
- bien laver et désinfecter le matériel (couteau de chasse, etc...)

- **Si vous retrouvez des cadavres de lièvres,**
- **Si vous observez un lièvre à la course lente et chancelante pouvant être capturé facilement**

📞 **Téléphonez à la Fédération des chasseurs au 02 97 62 11 20**

Elaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !!!

L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

ENEDIS réalise périodiquement des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques. ENEDIS intervient avec l'accord du propriétaire des arbres.

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres.

Dans les autres cas ENEDIS prend en charge le coût de l'élagage.



LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRÉS

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés.

Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT*(déclaration de travaux).

* pour déclarer ses travaux en 1 clic : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr> ou bzh-dict@enedis.fr

LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, ENEDIS recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

Bon à savoir ! Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ENEDIS engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6000 €.

Même sans lignes électriques, il y a le passage des véhicules de service (SMICTOM, services techniques de la commune, cars scolaires...). Nous vous rappelons qu'en bordure de voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la voie publique. De même, les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX
ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ENEDIS : Coupures de courant pour travaux d'élagage

DATES	Horaires	QUARTIERS ou LIEUX-DITS
03/03	de 09h15 à 12h00	5, 13, 10 au 14 La Chapelle du Bouix – 52, Le Bouix - Les Orgons - Rue des Chênots
29/03	de 08h30 à 11h30	La Suais
	de 14h30 à 17h00	3 au 11, 15 au 17, 6 au 16, 20 au 26, 1B, 8B rue Saint Louis – Rue de Glaharon – 1 rue de la Mairie - 10 Place de Glaharon
	de 13h30 à 14h30	La Grande Touche
	de 15h30 à 17h30	Couroussaine
30/03	de 08h30 à 10h30	Couroussaine
	de 10h30 à 12h00	3 au 7, 15 au 29, 35 au 49, 4 au 6, 16, 22 au 30, 34 au 44, 48 au 50, 39B Le Bouix
	de 13h30 à 14h30	Le Verger, Leucadeuc, La Provostais
	de 14h30 à 16h00	Tréblou, Le Tertre
	de 16h00 à 17h30	17, 28 rue du Calvaire – 10 rue des Champs Maceaux – 7 au 13, 8, 12 rue des Rochers Gaveaux 1 au 7, 11 au 13, 4 au 16, 16 route de Josselin

Mise à jour du Cadastre : Avis aux propriétaires fonciers

Les propriétaires fonciers sont informés que Mme Nathalie LE GUENNEC, Géomètre du Cadastre sera de passage sur la commune tout au long du mois de mars afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue du plan cadastral. Le géomètre sera amené à se déplacer sur l'ensemble de la commune et à prendre contact avec les administrés.

Fleurissement

Quelques habitants de notre commune ont décidé d'embellir leurs pieds de mur et nous les en remercions. Nous vous encourageons à pratiquer ce type de fleurissement. Dans ce cadre, merci d'en informer la mairie ou les services techniques de la commune afin que soient préservées les plantations effectuées. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit, la commune s'étant engagée depuis de nombreuses années dans le "zéro phyto".

Passage de la balayeuse : lundi 22 mars

Pensez à ne pas laisser vos véhicules sur la chaussée afin de faciliter son passage.

Stationnement sur trottoir

A ce jour lors de travaux de voirie, nous avons opté pour des trottoirs répondant aux normes « personne à mobilité réduite » permettant aussi la circulation des poussettes ainsi qu'un cheminement en toute sécurité pour les piétons. IL EST FORT DOMMAGE DE CONSTATER QUE NOMBRE DE RIVERAINS NE RESPECTENT PAS CES MESURES. Après plusieurs plaintes en mairie, je vous demande de laisser libre les trottoirs. Je compte sur votre civisme.

STOP aux masques jetés sur la voie publique

RAPPEL : tout déchet jeté sur la voie publique peut contribuer à la propagation du virus. Le risque de contagion est élevé pour ceux qui les ramassent, il l'est aussi pour tous ceux qui fréquentent ces lieux : vos parents, vos enfants, vos voisins, vos amis.

En plus de faire courir un risque à ceux qui nettoient les espaces publics, vous risquez aujourd'hui une amende de 68 €, pouvant être majorée jusqu'à 180 €. Une disposition de la loi anti-gaspillage prévoit de la faire passer à 75 €, et presque trois fois plus en cas de majoration. Les lieux publics sont des lieux que nous aimons et que nous partageons. Les souiller de déchets, c'est défigurer notre cadre de vie et notre environnement. Un masque jeté au sol mettra 450 ans à se détruire ! Merci de prendre en considération ce message.



Collecte des boîtes d'aiguilles usagées des particuliers dans les déchèteries du SMICTOM Centre Ouest

Du **lundi 1^{er} mars au samedi 6 mars**, le SMICTOM Centre Ouest organise, en partenariat avec l'éco-organisme DASTRI, une collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, à savoir les boîtes d'aiguilles usagées des particuliers en automédication.

Cette collecte, gratuite, concerne uniquement les déchets produits par des particuliers qui se soignent par eux-mêmes comme les diabétiques par exemple. Aiguilles, seringues, lancettes, ..., seront ainsi éliminées dans le respect de la réglementation. Les professionnels de santé possèdent leur propre filière d'élimination.

Le SMICTOM rappelle que la fourniture des boîtes vides est désormais assurée par les pharmaciens.

Les particuliers concernés doivent se rapprocher de ceux-ci pour récupérer une boîte pour le stockage de leurs aiguilles. Les boîtes pleines seront à déposer du lundi 1^{er} au samedi 6 mars, aux jours et heures d'ouverture des déchèteries du SMICTOM : Loscouët sur Meu, Caulnes, Guilliers, Porcaro, Breteil, Gaël, Montauban de Bretagne, Le Verger et Plélan le Grand. Les usagers devront s'adresser au personnel de la déchèterie.

Les déchets seront refusés en dehors de ces dates. Les déchets devront être conditionnés dans les boîtes fournies par les pharmacies.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les services du SMICTOM au 02.99.09.57.26.

ou consulter le site Internet du SMICTOM www.smictom-centreouest35.fr ou le site internet www.dastri.fr.



EHPAD Les Blés d'Or

Le 4 février a été la première journée de vaccination contre la COVID 19. Une cinquantaine de résidents et quelques membres du personnel ont été vaccinés. Pour ce faire, la salle d'animation a été aménagée en box de soins et salle d'attente pour surveillance après injection.

Le personnel s'est mobilisé pour cette journée, merci à lui.

Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans au plus tard (apporter livret de famille et pièce d'identité). Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, s'inscrire au permis de conduire, à un concours.

🌸 Terrain de Football

Mise en place d'un dispositif de grilles rigides d'une hauteur de 1m sur 18m x 2m de longueur fixées sur les mains courantes, et allant jusqu' au sol.

Cet aménagement ayant pour principale vocation de stopper les ballons, sécurisant ainsi l'espace de stationnement situé à proximité du terrain de football.

Les établissements TARDIF de Mauron ont procédé à la réalisation de ces travaux avec la pose également d'un portillon à deux ouvrants d'une longueur de trois mètres permettant ainsi l'accès à nos engins pour l'entretien de la pelouse. Le coût de ces travaux s'élèvent à 2914 € TTC.



🌸 Parking « Les Grands Chênes »

En 2017, Bretagne Sud Habitat sollicite la commune pour une cession gratuite d'une partie de ses espaces verts (712 m²) afin de réduire leurs entretiens. En réflexion sur l'aménagement de ses entrées de bourg, l'équipe municipale a jugé opportun d'accepter cette proposition à plusieurs titres à savoir :

- Meilleure circulation des véhicules de service au sein du lotissement.
- Zone favorisant le co-voiturage
- Subvention à hauteur de 57 % (Etat, Département)
- Proximité de la Salle Multi-Activités

Ce parking proposant une vingtaine de places revient au prix du 67 503.30 € se décomposant de la manière suivante : 38 477.05 € de subvention et 29026.45 € d'autofinancement.

DU COTÉ DES ANIMATIONS

🌸 PEDAG

Les activités de PEDAG continuent : Pilates, Arts Energétiques de Santé, Tai Chi et Body sculpt. Nos trois animatrices, Annie, Christelle et Françoise assurent les séances par visio, par l'intermédiaire de ZOOM. Nous suivons les séances à notre domicile. Si vous êtes en recherche d'activités sportives durant cette période complexe, n'hésitez pas à venir découvrir. Nous pouvons vous aider bien évidemment pour les connexions. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter : Christine : 06 12 07 67 81 ou Françoise : 07 77 08 86 30.



🌸 L'Association Guilliéroise des Croix et du Petit Patrimoine

L'association a plus que jamais besoin de chacun et chacune d'entre vous et vous remercie de recommencer à fleurir et entretenir les Croix sur le territoire. Daniel Bret est à votre écoute et continue à être à votre disposition.

🌸 Salon d'art figuratif

Le prochain salon d'art aura lieu du **15 au 24 mai**. Cette année, en plus des artistes peintres et sculpteurs, nous avons décidé de vous présenter une spéciale « photographes ». En effet, vous pourrez découvrir 22 peintres dont Sorel CLIPSON, prix du jury 2020, 12 sculpteurs dont Vincent TROHEL, prix du jury 2020. Ils seront accompagnés de 16 photographes qui, au gré de leurs clichés, vous présenteront de magnifiques photos, nous permettant ainsi de découvrir une autre facette de l'art figuratif.

(sous réserve des mesures sanitaires qui seront décidées par l'Etat)

🌸 Les Guillerets

A JOJO !

Ton amitié fidèle et inconditionnelle va grandement manquer à tes amis. Tu étais un ami toujours disponible et à l'écoute des autres. Tu savais cultiver l'amitié à merveille. Tu as pleinement vécu ta vie. Tu as su aimer et profiter de chaque instant: de ta famille, de tes amis.

Par ta façon d'être, ton rapport aux autres et ta conception de l'existence faite de sagesse et de respect, tu as vraiment réussi ta vie. Repose en paix dans ce monde délicieux où, je sais, tu nous observes et nous écoutes avec affection. J'adresse à Simone sa femme, ses enfants, ses petits-enfants, ses proches, mes plus sincères condoléances. Les Guillerets, Le Conseil d'Administration, Le Président : Duroudier Michel.

DU COTÉ DES SERVICES

Programme de l'Espace Public Numérique



Mardi : 14h-15h30 (Ouvert à tous et gratuit)	
09/03	Fond d'écran et personnalisation
16/03	J'ai peur de mon ordinateur ? Pas de panique !
23/03	Spécial : je reprends la main sur ma vie privée ! Je cherche des alternatives à Google
30/03	Je réalise une miniature avec GIMP

Ateliers sur inscription : Armelle BUREAU – 02.97.22.99.38 – a.bureau@ploermelcommunaute.bzh

Accès libres : tous les mardis de 15h30 à 17h00

Adapter votre logement à la perte d'autonomie ou au handicap

Vous avez plus de 65 ans et votre logement n'est plus adapté à votre perte de mobilité ? Vous souhaitez l'aménager afin de pouvoir être autonome et rester à domicile le plus longtemps possible ? Sécuriser son espace douche est un acte préventif de bon sens encouragé par les pouvoirs publics. Sachez que, sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'aides financières.

Pour plus de renseignement ou constituer votre dossier, vous devez impérativement vous adresser à SOLIHA. Tel. 02.97.40.96.96. N'hésitez pas à les contacter.



DU COTÉ DES ECOLES

COVID-19 : Restaurant Scolaire

Les règles édictées par le protocole sont appliquées à savoir :

- Enfants placés à table par classe
- Service assuré à l'assiette (repas, eau...)
- Personnel : nombre augmenté et souvent présence d'un(e) élu(e) - Port du masque et des gants.
- Après les repas : nettoyage du mobilier et désinfection de celui-ci avec une dilution javellisée (virucide).

Ces mesures entraînent un surcroît de travail pour le personnel, mais la santé des enfants est notre priorité.



APEL Ecole Sainte-Marie

Les membres de l'APEL de l'école Sainte Marie se sont réunis pour leur assemblée générale. A cette occasion, la présidence a été renouvelée.

Les nouveaux co-présidents sont M. BOUEDO Ludovic et Mme CHANTREL Morgane. L'ensemble des membres des bureaux tient à remercier M. Tony BILLET pour ces six années passées à la présidence de notre association. Ce fut l'occasion aussi de poser notre réflexion sur de nouveaux projets pour cette année.

DATES A RETENIR

DATES	HORAIRES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR/LIEU
Du 1 ^{er} au 6 mars		Collecte DASRI	SMICTOM / Déchèterie
Mardi 9 mars	9h-12h	Distribution raticides, souricides	Mairie / Cour de la Mairie
Lundi 22 mars	Matin	Passage Balayeuse	Centre-Bourg
Du 15 au 24 mai		Salon d'Art	Mairie / Salle Le Carrouëz

Le Maire – Joël LEMAZURIER